

Ravaler la façade

Les conservateurs chrétiens-sociaux donnèrent le coup d'envoi. Sous l'impulsion de sa nouvelle direction, ce parti est devenu le « centre dynamique ». A l'instigation des dirigeants, toujours, il a adopté en 1971 un programme d'action que les commentateurs ont qualifié d'imposant et de novateur. Les faits n'ont pas encore prouvé que la « nouvelle société » prônée par les démo-chrétiens est bien le but poursuivi par les sections cantonales et les parlementaires fédéraux.

Dans la foulée, les paysans, artisans et bourgeois, récupérant au passage les démocrates en perte de vitesse, sont devenus l'Union démocratique du centre. Ces « centristes », que la vue des réalités actuelles met en colère, se sont distingués récemment par leurs violentes attaques contre la télévision et la presse.

C'est au tour maintenant des radicaux qui cherchent à donner d'eux-mêmes une image plus moderne. Pas de nouvelle dénomination — on n'imagine pas les « pères » de l'Etat fédéral renonçant à leur étiquette historique, même si elle ne correspond plus à la réalité — mais dix thèses qui sont soumises à la « base ».

Le parti radical réaffirme son attachement au libéralisme, mais à un libéralisme moderne qui exige des idées nouvelles : liberté fondée sur l'égalité des droits et des chances, responsabilité ; répartition équitable de la propriété, lutte contre la concentration économique. Idées nouvelles ? Vieille chanson du libéralisme, vieux slogan du parti radical qui cherche à concilier l'intérêt des classes moyennes et celui de la puissance économique. Conciliation qui paraît de plus en plus difficile. Le citoyen ne s'y trompera point : d'ores et déjà le parti radical se prononce contre la participation dans les entreprises et pour une assurance maladie qui ne couvrirait que les gros risques. Au nom de la responsabilité. Quand il se déclare partisan d'une politique foncière propre à empêcher les profits exagérés et pour un marché du sol trans-

parent, on attend avec impatience les moyens concrets qu'il va imaginer.

On affirme souvent que le parti radical est le parti de gouvernement par excellence ; il a d'ailleurs utilisé ses deux conseillers fédéraux comme locomotive lors des dernières élections nationales. Mais nous n'oublions pas que ce parti s'est opposé régulièrement aux réformes nécessaires, même lorsqu'elles étaient proposées par le Conseil fédéral. Il faut beaucoup de temps au parti radical pour admettre les idées nouvelles, et encore faut-il qu'elles soient bien tempérées.

Il y a décidément beaucoup de monde au centre dans l'éventail politique suisse. D'où probablement ce besoin soudain pour les partis d'exprimer des idées afin de paraître différents. Mais bien souvent ces idées nous remettent en mémoire des postulats de la gauche, développés depuis longtemps et sous une forme moins édulcorée.

Pour les socialistes, il n'y a rien à gagner sur ce terrain mou d'un « centre » occupé par une droite qui n'ose plus porter son nom. Les slogans modernistes peuvent séduire dans l'immédiat, mais à long terme seul un programme politique clair et les moyens concrets d'y parvenir peuvent permettre à la gauche de progresser. Les promesses centristes non tenues ne profitent qu'à Schwarzenbach.

DANS CE NUMÉRO :

P. 2 : Une nouvelle de Gilbert Bæchtold ; pp. 2 et 3 : Courrier : L'énergie nucléaire et l'échauffement des rivières ; p. 3 : Le carnet de Jeanlouis Cornuz ; p. 4 : La semaine dans les kiosques allemands ; p. 4 et 5 : France : tout était-il possible ? — L'événement culturel du siècle ; p. 6 : Un cousin d'Astérix ; pp. 6 et 7 : Genève : Meyrin, le salut par la télévision ; p. 7 : Jura : l'oxygène ferroviaire ; p. 8 : La démission du tuteur général du canton de Vaud : votre avenir dans les dossiers de la police.

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 219 15 mars 1973
Dixième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc

Abonnement
pour une année : 33 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Jean-Daniel Delley
René Duboux
Jean-Claude Favez
François Kohler

219

UNE NOUVELLE
DE GILBERT BAECHTOLD

L'accueil

Donc je débarquais en Australie. Mon paquebot venait de passer sous le Harbourbridge et, sur le quai de Sydney, une foule encore lointaine attendait. L'arrivée d'un paquebot revêt là-bas le caractère d'une cérémonie. Des émigrants en rejoignent d'autres qui ont fait le saut des années plus tôt. A bord, un chauve passait la main sur son crâne pour dire à ceux du quai :

« C'est moi ; il y a dix ans j'avais des cheveux, c'est moi tout de même. »

Bref, le bateau allait accoster. Je n'avais en Australie ni parents ni amis, et comme je vagabondais sans programme précis, personne ne pouvait m'attendre ici.

Pourtant j'avais le pressentiment que quelqu'un dans cette foule me connaissait... une hôtesse de l'air aperçue sur un autre continent... un parent ignoré... Oui, je sentais que j'allais être le jouet du hasard.

On abaissa la passerelle. Le monde du port monta à bord. Personne de connu.

Je descendis à terre et allais quitter le quai quand quelqu'un, derrière moi, me tapa sur l'épaule. Mon pressentiment rendait la chose plus étrange. On me tapait toujours sur l'épaule et je n'osais me retourner. Enfin je fis face à l'ami inconnu car seul un ami pouvait avoir un geste si familier.

Et j'aperçus un poupon, perché sur les épaules de son père, qui avait trouvé ma nuque sympathique et la tapotait. Pour ce bébé baveur, il n'y avait ni ami ni étranger et son sourire niais fut le seul que je recueillis sur cette terre froide d'Australie.

G. B.

COURRIER

L'énergie nucléaire et l'échauffement des rivières

Après la parution de notre étude sur l'énergie nucléaire (DP 213 et 214), nous est parvenu un important courrier dont nous avons déjà donné un écho dans ce journal (DP 216). Avant de revenir sur la question, nous donnons encore la parole à un lecteur dont le point de vue a le mérite d'éclairer une face importante d'une controverse qui n'est qu'à ses débuts en Suisse romande (réd.).

Messieurs,

Le dossier réalisé par DP dans son numéro 214 et portant sur l'utilisation de l'énergie nucléaire fait ressortir avec justesse les différents dangers qui vont de pair avec la construction de centrales

atomiques : pollution radio-active, technologie non totalement contrôlée, risques et gardiennage des déchets.

Pourtant certains aspects n'ont pas été traités, qui me paraissent tout aussi essentiels et sur lesquels j'aimerais revenir.

Le problème de la pollution thermique provoquée par les centrales doit être soulevé. L'échauffement des eaux des rivières par les centrales sans tours de refroidissement peut atteindre 3° selon la loi. Cette limite est relativement sévère si on la compare aux normes françaises : 6-7°. Néanmoins une différence de l'ordre de 2 à 3° provoque déjà des modifications importantes du biotope aquatique. Les espèces nobles (truite, saumon, féra, ombre, ombre chevalier) quittent les eaux dont la température s'est élevée dans de telles proportions, alors que les poissons blancs (gardon, tanche, brème) risquent de proliférer jusqu'au surnombre. Le professeur Lebreton

écrit : « En quoi la pollution thermique est-elle nocive pour l'environnement naturel ou humain ? Non pas qu'elle soit capable de supprimer toute vie (elle accélérera même certains processus métaboliques et favorisera certaines espèces, végétales et animales), mais parce qu'elle éliminera toute une gamme d'espèces parfaitement et étroitement adaptées aux conditions actuelles, connues depuis des siècles. »

Les risques actuels sont faibles mais si le nombre des centrales au fil de l'eau augmente le dégagement de chaleur engendré provoquera inmanquablement un échauffement des cours d'eau supérieur aux 3° actuellement autorisés. Cette éventualité peut être évitée par la construction de tours de refroidissement, mais alors la chaleur perdue lors de la transformation de l'énergie thermique en énergie électrique se dissipera dans l'air, créant des perturbations atmosphériques.

De toute façon il faut se rendre compte que l'accroissement de la production d'énergie est en train de provoquer un réchauffement général de la planète. Le Conseil fédéral lui-même a signalé : « Toute utilisation d'énergie provoque toutefois finalement la formation de chaleur et une augmentation illimitée de cet apport thermique à l'environnement terrestre pourrait bien, avec le temps, ébranler l'équilibre assuré par les échanges d'énergie entre la terre et l'univers. La consommation énergétique totale de la Suisse représente actuellement environ 0,2 % du rayonnement solaire. Or cette consommation, y inclus la chaleur résidentielle provenant des centrales nucléaires, pourrait atteindre en l'an 2000 le niveau de 1 % du rayonnement solaire. Compte tenu d'une part de l'émission accrue de radiations thermiques par la terre (qui est proportionnelle à la température absolue élevée à la puissance 4) et compte tenu d'autre part des échanges thermiques avec les immenses régions de la surface terrestre non influencées par des apports artificiels de chaleur (océans, calottes polaires, régions désertes), la consommation totale de la Suisse en énergie ne devrait pratiquement pas encore in-

fluencer son climat avant la fin du siècle. (Ce problème devra toutefois être étudié à l'échelle mondiale). Par contre, il convient de prêter dès à présent toute notre attention au développement d'îles de chaleur locales ou régionales, en particulier en relation avec les agglomérations urbaines. »

La croissance économique, c'est un lieu commun, ne va pas sans entraîner des effets perturbateurs dans la biosphère. La question qu'il faut se poser est de savoir à quel moment, ou à partir de quel potentiel industriel, les nuisances atteindront un seuil critique. Certains prétendent que ce moment est maintenant arrivé. D'autres disent, et c'est la position du gouvernement, que la croissance ne devra être arrêtée qu'au XXI^e siècle.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Capitaines du hasard

Je viens d'achever *AOÛT 14*, de Soljenitsyne. Un grand livre, à n'en pas douter, qui m'a plus convaincu que *Le Premier Cercle* ou *Le Pavillon des Cancéreux*. Très proche, par la vision qu'il propose, de *Guerre et Paix*, de Tolstoï, auquel il se réfère explicitement, quand bien même c'est par-fois pour le contester.

Voici donc un épisode d'histoire militaire : les semaines qui aboutissent à l'écrasement de l'armée russe de Samsonov par Hindenburg.

Et cette même impression qu'on a en lisant Tolstoï — et que j'ai eue parfois en descendant la vallée d'Aoste ou en me promenant sur les bords du lac Trasimène : que c'est un tort d'étudier les campagnes militaires comme on étudierait une partie du match Spassky-Fischer, où chaque coup est calculé et où le plus profond stratège l'emporte ; que tout au contraire, il serait préférable de les suivre comme on suit une partie jouée par deux amateurs peu doués, où finit par l'emporter

De toute manière, que nous ayons encore du répit ou que nous n'en ayons plus, il est un fait que personne ne peut nier, c'est que la date de non-retour ne peut être fixée avec exactitude. Mais le corollaire de cette évidence c'est que toute nouvelle source de pollution ne peut que raccourcir le délai qui nous est encore imparti.

C'est là un problème que nous soumettons à la réflexion des lecteurs de DP et de l'équipe du journal.

Claude Auroi

Sources des deux citations : Ph. Lebreton, Centrales nucléaires et environnement, mise au point, extrait du bulletin de la Société linéenne de Lyon, 1972-73, et Prise de position du CF à la suite du postulat Rothen et des motions Rasser et Jaeger.

celui des deux que le hasard favorise — dans le meilleur des cas, celui qui fait une erreur de moins !

En ce qui concerne l'armée russe de 1914, cela n'étonne pas, mais à lire Soljenitsyne, on se prend à penser que du côté allemand, les choses n'étaient pas beaucoup plus brillantes.

Indépendamment du fait que le premier général allemand commence par se faire enfoncer et qu'on le remplace en toute hâte à la tête des armées de l'est, son successeur, Hindenburg, à qui sa victoire valut de mourir à quatre-vingts et quelques années, président du Reich dernier et dérisoire obstacle sur la route de Hitler, ne doit ses succès qu'à l'incurie russe. Encore est-il bien loin de tirer tout l'avantage possible de sa victoire, faute de laisser agir son subordonné, le général von François. Lequel de son côté risque de se faire capturer par une patrouille russe, égarée comme il est lui-même égaré. Dieu merci, la patrouille a à sa tête un colonel d'état-major — l'un des rares que Soljenitsyne présente comme un homme de caractère — et entre officiers de haut rang, on ne saurait user de certains procédés, n'est-ce pas ?

Le généralissime russe finit par se suicider, montrant par là que s'il était un imbécile, du moins il ne manquait pas de courage.

Les astuces d'Hannibal

Je parlais du lac Trasimène, au bord duquel Hannibal écrasa en 217 av. J.-C. les légions romaines envoyées contre lui — les prenant comme dans un filet, entre le lac, nous dit-on, et la montagne. L'ennui, c'est qu'il n'y a pas de montagnes sur les bords du Trasimène, à peine des collines, très insuffisantes pour constituer un obstacle..

Quant à la vallée d'Aoste, que Bonaparte descendit en 1800 pour aller *surprendre* les Autrichiens... Comment les Autrichiens s'y prirent-ils pour être surpris ? Comment s'y prirent-ils pour laisser les Français déboucher dans la vallée — il y a là un fort qui l'obstrue complètement ? Et comment le génial capitaine put-il imaginer un instant qu'il pourrait passer sans y laisser le plus clair de ses troupes ? Après tout, il savait peut-être pouvoir compter sur la totale incurie du commandement autrichien !

... On est tout de même content d'être resté « en marge de l'Histoire », sans avoir à découvrir que tel de nos chefs militaires était capable, mais que tel autre l'était moins !

J. C.

Ils s'organisent

M. Schwarzenbach et ses amis tissent patiemment leur toile d'araignée sur le Pays de Vaud.

Des groupes locaux existaient déjà à Yverdon, à Lausanne et à Renens ; voici que sont annoncées des sections en formation à Aigle, Château-d'Éx et Payerne.

Pour savoir à qui vous avez affaire : président vaudois et propagandiste romand, Jean A. Berger (Lausanne).

Neutralität: dix ans

L'œil de Berne est sur la Romandie.

Le quotidien « Der Bund » vient de désigner un rédacteur pour la Suisse romande en la personne de son ancien correspondant de Bienne, Robert Stähli, qui vient de terminer ses études universitaires.

« AZ », pour sa part, a une nouvelle rédactrice pour les affaires fédérales, M^{lle} Monique Buri. Elle s'occupera aussi de suivre les événements en Suisse romande et a déjà commencé la publication d'une revue périodique de la presse romande.

Malgré l'establishment

Dans « TW » (Berne), du 9 mars, l'éditeur de la revue mensuelle « Neutralität », une interview de Paul Ignaz Vogel à l'occasion du dixième anniversaire de la parution de ce périodique de gauche. Revue très mal vue de l'establishment au début de sa parution, « Neutralität » a tenu et a conquis suffisamment d'abonnés pour vivre modestement.

P. I. Vogel, qui a adhéré au Parti socialiste suisse en 1970, fait remarquer que le PSS est bien meilleur que la réputation que lui font la bourgeoisie et les pseudo gens de gauche qui cherchent par tous les moyens à minimiser ses mérites.

L'artiste au service du public

Depuis un certain temps, la « National Zeitung » (Bâle) publie chaque semaine un dessin d'un artiste connu, sous le titre « Press-art ». Les abonnés peuvent faire signer la feuille, ce qui lui donne de la valeur. Le 10 mars, l'artiste Gfeller-Corthésy a laissé la page à sa disposition en blanc. Il s'engage à signer, comme si c'était son œuvre, tout texte, rédigé par un lecteur, correspondant à son point de vue, et protestant contre la manière dont les Américains ont conduit la guerre au Vietnam.

Signe des temps, l'hebdomadaire des programmes télévisés « Tele » mentionne dorénavant les émissions en noir et blanc, car elles sont plus rares que les émissions en couleur.

Porno helvétique

Dans son numéro de janvier-février, consacré au cinéma suisse, la revue « Travelling » donne, sous la plume d'Etienne Dumont, des informations sur le film suisse « Les stewardesses », une production érotique financée à peu de frais et qui a tellement rapporté en Suisse alémanique que l'argent qu'elle a coûté a été récupéré par les recettes de la seule ville de Zürich. Le film a obtenu et obtient aussi un grand succès dans divers pays, dont le Canada et les Etats-Unis.

La maison productrice n'en est d'ailleurs pas à son premier film. A-t-elle ainsi découvert le moyen de pallier les insuffisances des subventions helvétiques au septième art ?

RFA : LES ECRIVAINS ENTRENT AU SYNDICAT DES OUVRIERS IMPRIMEURS

L'événement culturel du siècle

« L'événement culturel du siècle » : c'est par ces mots que la grande presse allemande a salué, à la fin du mois de janvier, la mue de l'Association des écrivains allemands (VS), née il y a trois ans de la fusion de douze groupements d'écrivains autonomes.

Si la formule paraît emphatique, il n'en reste pas moins que la décision des écrivains allemands, lors de ce deuxième congrès annuel d'Hambourg, ne manquera pas d'impressionner les intellectuels européens (et pourquoi pas... les Suisses) : désormais, leur association sera

Tout était-il vraiment possible en France ?

« Ici le communisme marxiste et les alliés qu'il s'est assurés ; là, tous les autres. D'un côté, une société qui ignore ou qui supprime les libertés individuelles, la liberté politique, le droit de propriété, et qui soumet la vie de chacun à l'autorité d'un parti et d'une administration totalitaires. De l'autre, une société libre, avec ses imperfections et ses injustices, certes, comment le nier, mais qui respecte les droits de l'individu, qui permet à chacun de se servir comme il l'entend, pour lui-même et pour ses enfants, de ce qu'il a acquis, de diriger et de rester maître de sa vie et de son destin autant que faire se peut. » Tout était-il joué avant ces mots de Pompidou ?

La France de la V^e République ne connaît pas la représentation proportionnelle. Pourtant les dernières élections législatives ont encore une fois

intégrée au syndicat industriel des imprimeurs et papetiers.

C'est Heinrich Böll qui, en juin 1969, avait levé le lièvre : « Il nous arrive de nous montrer intelligents, mais nous nous comportons comme des débiles lorsqu'il s'agit de représenter nos intérêts dans une société gouvernée uniquement par le profit ». Depuis lors, la direction de l'association s'était lancée dans de multiples contacts avec les milieux syndicaux pour choisir finalement de lier le sort des 3000 membres de l'organisation des écrivains allemands à celui des 150 000 ouvriers metteurs et imprimeurs de RFA.

Une alliance qui promet d'être mouvementée : alors que les écrivains bénéficient déjà d'un statut privilégié (« les membres du VS sont absolument libres dans l'exercice de leur profession » — « Ce que vous produisez et la manière dont vous le produisez ne regarde que

fait la preuve de sa stabilité électorale. Et comme chaque fois, y compris en juin 1968, les sièges des députés ont été gagnés ou perdus au second tour de scrutin souvent à quelques centaines de voix. La Chambre introuvable de 1968 restera donc un accident. Les gaullistes et la gauche ont retrouvé à peu près leur place de 1967 dans un système bi-polaire vers quoi a tendu l'effort du régime gaulliste depuis son avènement.

S'il y a dans les résultats des 4 et 11 mars 1973 un élément de surprise, on le trouvera dans l'échec des radicaux de la tendance de Jean-Jacques Servan-Schreiber. On a pu en effet quelquefois penser qu'il y avait encore entre les gaullistes et la gauche, quelque chose de ce qui avait été avant la Deuxième Guerre mondiale le parti radical et radical-socialiste. Mais c'était oublier que ce parti des classes moyennes n'avait été sous ses chefs historiques comme Herriot et Daladier qu'un rassemblement conservateur petit-bourgeois. Sous la V^e République, ce rassemblement

vous », leur avait promis le chef du syndicat des imprimeurs et papetiers lors des discussions préliminaires), ils demandent en outre de ne pouvoir être critiqués par le syndicat, si besoin est, qu'après autorisation des dirigeants du VS. Ce pas en avant, si décisif qu'il soit dans l'évolution de leur profession, n'aura « coûté » aux nouveaux syndiqués qu'une petite scission d'une cinquantaine de membres groupés au sein d'une « association des écrivains allemands libres », et qui voient dans la nouvelle orientation une atteinte à leurs opinions conservatrices.

Il faut noter enfin que cette affiliation n'est, dans la pensée de ses défenseurs les plus avancés, qu'une étape dans le programme politique des littérateurs d'outre-Rhin. Le prochain objectif : constituer un vaste syndicat, qu'englobera celui des imprimeurs, pour lutter contre la puissance croissante de l'industrie de la cul-

ture. Le pacte signé avec les imprimeurs ne doit être que l'amorce de la création d'un « syndicat des médias qui sera créé en commun avec d'autres organisations ». La « Süddeutsche Zeitung » résume en ces mots les perspectives qui s'ouvrent à la nouvelle section syndicale : « Le comité directeur de l'association des écrivains pense à réunir tous les « ouvriers de la culture » qui se bercent encore d'illusions quand ils croient aujourd'hui exercer une profession libérale; les écrivains, les journalistes, les acteurs, les metteurs en scène, les sculpteurs, les peintres, les danseurs, les musiciens organisés (pas toujours) en syndicats ou en associations professionnelles diverses devraient constituer une « contre-puissance » efficace, selon les dirigeants du VS dont la conviction, partagée par l'association, est que les intellectuels ne peuvent rien sans les travailleurs manuels. »

se retrouve en partie à l'UDR, en partie chez les réformateurs de droite, dont les chefs de file s'appelaient hier Duhamel, aujourd'hui Lecanuet. Seul un funambule de la taille de Jean-Jacques Servan-Schreiber pouvait imaginer attirer à lui, sur un programme de réformes technocratiques, un électorat de ce genre, éperdu de conservatisme. C'est pourquoi il n'y a pas, il ne pouvait y avoir, dans l'Union de la gauche, de contrepoids radical analogue à celui qu'avait connu le Front populaire en 1936. Plus que jamais l'évolution de la société tend à diviser les classes moyennes sur des objectifs à court terme et à les attirer en un mouvement d'ailleurs dialectique qui vers la droite, qui vers la gauche.

En faisant appliquer à la lettre les accords passés par l'Union de la gauche pour le second tour, les communistes ont tracé la limite de leur engagement et rappelé qu'en tout état de cause, le parti continuait de passer avant la victoire de l'Union de la gauche. Le désistement automatique en

faveur du candidat de gauche le mieux placé a assuré en effet quelques sièges de plus à l'UDR, dans la mesure où en certains cas le socialiste arrivé au premier tour derrière le communiste aurait pu l'emporter, mais non le communiste, au second tour, contre le candidat de la majorité sortante.

Telle est la réalité du PCF, et non l'obéissance à Moscou ou l'idéologie totalitaire, par quoi ses adversaires de droite ont cherché à le calomnier. On est loin non seulement du retour à la vieille maison, dont certains croyaient pouvoir déjà parler, mais même d'une coalition décidée à tout pour l'emporter.

Il est en effet certain que le programme commun a créé une dynamique de gauche qui a largement profité au parti socialiste. Certes ce dernier demeure encore trop un état-major et il est loin d'avoir rompu avec toutes les compromissions centristes d'un passé encore récent. Mais à l'issue d'une campagne qui n'a été animée que par le programme commun et les meetings de la gauche, il retrouve un électorat élargi et surtout renouvelé partiellement. Pour la première fois depuis la Libération la carte électorale de la France socialiste se diversifie, le parti mord profondément dans de nouvelles catégories socio-professionnelles.

Il n'y a dans le programme commun rien que des sociaux-démocrates ne puissent proposer, rien qu'un gouvernement socialiste de gauche ne puisse réaliser, sans révolution, dans des pays de démocratie avancée comme la Suède ou la Grande-Bretagne par exemple. Ce programme — malgré ses insuffisances et ses ambiguïtés — pourtant a réussi une réelle mobilisation des forces de gauche, au-delà de toutes les arrière-pensées et les calculs tactiques, bien au-delà de ce qu'avait réussi à obtenir le programme du rassemblement populaire en 1935. Toutes proportions gardées, (le parti communiste représente moins de 5 % du corps électoral helvétique) puisque les circonstances ne sont pas les mêmes, il y a là pour le socialisme suisse plus d'un objet de méditation.

Balthasar, cousin d'Astérix

Connaissez-vous « Balthasar der Eidgenosse » (Balthasar le Confédéré)? C'est un de nos ancêtres, puisque nous descendons tous des vieux Suisses aux bras nouveaux.

Il est bagarreur, lutte contre les Habichtsbürger, habite à Tüpflikon, entre Flüelen et la « Tellsplatte », et après moult aventures, se retire dans son village pour exploiter le téléphérique à contre-poids de pierre qui unit Tüpflikon et Tüpliker Alp (978 mètres 25 centimètres au-dessus du niveau de la mer).

Des aventures, Balthasar et son ami Seppi en connaissent. Tout d'abord en Italie, près de la ville de Gorgonzola, où ils délivrent du bourreau des fraudeurs de l'impôt sur le fromage, puis au Tessin où, grâce à un cor des Alpes, ils barrent la route à des soldats voleurs de la récolte viticole, enfin dans la neige, au Gothard où Barry, le saint-bernard qui les a découverts sous une avalanche, se reconforte en buvant ce qu'il a dans son tonnelet.

A suivre

Nous ne vous révélerons pas comment Tell a percé la pomme sur la tête de son fils, ni comment la tempête a été provoquée sur le lac où le bailli conduisait Tell en détention. Sachez seulement que Tell ayant pris le gouvernail chantait « Vo Luzärn gäge Wäggis zue » le populaire et seul chant de marin que l'on connaisse en Suisse. Comment un tel volume de comics strips a-t-il pris naissance en Suisse centrale : « Harlekin Verlag » à Lucerne? Peu importe : une suite est annoncée : « Balthasar und die Nibelungen ».

Au nom de la défense spirituelle du pays, aurons-nous bientôt notre « Astérix » national, qui se reconforte avec Seppi grâce à trente fondues cuites dans un chaudron et sans craindre de boire de la bière au lieu de blanc du pays en mangeant la fondue?

Meyrin, le salut par la télévision

Meyrin, cité-satellite : depuis dix ans, trois petits villages genevois coexistent avec une cité nouvelle, peuplée en majorité d'allogènes, d'étrangers et de Confédérés. Un tel voisinage exclut-il toute vie communautaire véritable? Le Conseil municipal de Meyrin croit tenir la solution du problème : un réseau de télédistribution par câble (la proposition d'une telle installation vient d'être renvoyée à une commission ad hoc pour étude).

Les limites de la croissance urbaine

En 1960, la commune frontalière de Meyrin comptait environ 3000 habitants. Aujourd'hui, douze ans après, 18 000 personnes s'y côtoient. Prévision pour 1980 : 25 000 !

Difficile unité : d'une part, les vieux noyaux ruraux, Meyrin-village, Mategnin, Cointrin, qui ont sauvé leur caractère et leur dimension rurale, et, d'autre part, la cité-dortoir satellite qui s'étend entre l'aéroport, la frontière franco-suisse et le Cern, et dont la croissance se poursuit avec la construction de Champs-Frêchet, un ensemble de 5000 à 6000 habitants. La situation est d'autant plus singulière que cette population comprend plus de 50 % d'étrangers (environ un tiers d'entre eux sont des fonctionnaires internationaux non soumis à l'impôt) qui n'ont pas de droits politiques et qui constituent des minorités linguistiques et culturelles importantes.

Plus de dix ans après sa création, la cité se veut pourtant autonome et nouvelle. Or, malgré la présence d'un centre commercial, malgré la politique d'animation et d'action des centres de loisirs et de rencontres, la vie communautaire ne trouve pas son élan et les communications restent insuffisantes.

Un réseau de télécommunication

Pour ranimer les échanges entre les autorités, les partis, les écoles, les centres de loisirs et les minorités de toutes sortes, l'installation d'une antenne de TV collective et d'un réseau de télédistribution par câble est apparue judicieuse. Une proposition dans ce sens, présentée au Conseil municipal, a été acceptée par une majorité de centre-gauche qui s'est prononcée pour une étude.

Pour les promoteurs, en particulier M. P.R. Pachoud, président de la commission ad hoc, les avantages de la distribution par câble sont nombreux et évidents. Parmi les plus nets :

- réception parfaite des cinq programmes TV et des dix programmes OUC (radio) ;
- possibilité d'acquisition d'un téléviseur couleur à un prix avantageux (environ 1200 francs meilleur marché, grâce au transcodage du système Secam en système Pal) ;
- mise à disposition, dès leur apparition, des chaînes à venir ;
- réception et transcodage des futures émissions transmises par satellites ;
- réception des programmes locaux (l'abonnement mensuel se monterait à une dizaine de francs — il est actuellement de six francs à Renens).

Des problèmes pratiques

On sait que la motion du conseiller national vaudois Teuscher « d'accorder aux communes des concessions d'émissions pour leur permettre de diffuser des programmes d'intérêts locaux sur les réseaux communaux de télédistribution par câble, programmes de radio aussi bien que de télévision » a été acceptée par le Conseil national, mais rejetée par le Conseil des Etats. Le rapporteur de cette Chambre a pourtant précisé : « la commission ne rejette pas le principe de cette motion, mais, en l'état actuel de la législation, et vu les problèmes non résolus qui se posent tant sur le plan juridique que sur celui des réalisations, la

commission se voit contrainte de vous proposer de refuser de la transmettre au Conseil fédéral ». Au cours de la discussion générale, le conseiller fédéral Bonvin avait ajouté : « Comme nous avons l'intention d'octroyer de telles concessions de programmes aux propriétaires du réseau basé sur une antenne collective, le Conseil fédéral a estimé qu'il pouvait admettre le principe de la motion, principe qui admet l'encouragement et le soutien de cet effort. Cependant, le Conseil fédéral n'est pas en mesure de dire comment l'application du contenu de la motion sera exécuté puisque, actuellement, cet objet est à l'étude. »

Les problèmes ont donc été posés, ils resteront entiers aussi longtemps que le nouvel article constitutionnel sur la radio et la télévision ne sera pas adopté (cf. DP 189). En attendant ce jour, les appétits financiers s'aiguisent, les projets financiers et politiques se multiplient. Pour leur part, concernant les structures, l'organisation et l'éthique de la communication, les initiateurs de Meyrin proposent des bases de réflexion :

— quel que soit le statut de la fondation chargée d'exploiter et de gérer le télé-réseau, les autorités locales doivent rester propriétaires des installations, pour que des intérêts privés, des groupes de pression ou des minorités ne puissent pas monopoliser les programmes ;

— une télévision communautaire doit être ouverte à tous, en particulier aux autorités constituées, aux sociétés, aux groupes locaux, aux minorités étrangères.

A cet égard, la réglementation élaborée aux Etats-Unis en février 1972 par la Commission fédérale des communications sur l'utilisation des câbles TV est intéressante : « l'usage d'un canal doit être réservé à des buts éducatifs, un second canal serait à la disposition exclusive du gouvernement local, et un troisième serait rendu accessible au public, et cela gratuitement et sans discrimination ».

En tout état de cause, même si la mise en place de réseaux de télé-distribution par câble et de studios de TV locale n'est guère probable avant la

fin des années 70, les implications psychologiques, sociales et politiques des télécommunications sont telles qu'il n'est pas trop tôt de les prévoir. C'est la politique du Conseil municipal de Meyrin, et la cité nouvelle pourrait devenir une des premières « cités câblées ».

JURA

L'oxygène ferroviaire

Si l'incertitude demeure quant au destin politique du Jura (autonomie partielle ou Etat cantonal ?), le doute s'installe en ce qui concerne son avenir socio-économique. Au train où vont les choses, si rien n'est entrepris, le Jura ne sera bientôt plus qu'une région marginale, réservoir de main-d'œuvre pour les grands ensembles qui se constituent à sa périphérie : nébuleuse urbaine de Belfort-Montbéliard, Regio Basiliensis, agglomération biennoise.

La stagnation démographique entre 1960 et 1970, résultat d'un bilan migratoire déficitaire, est inquiétante à cet égard. Pour les Jurassiens, la cause essentielle de cette situation alarmante réside dans le sous-équipement en matière de transports. C'est dire que le récent colloque, organisé par le Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'émulation à l'occasion du centenaire des chemins de fer du Jura bernois sur le thème : « Les Jurassiens et le problème des transports hier et aujourd'hui », permet une confrontation intéressante entre historiens, techniciens et politiciens.

Le sous-développement du Jura n'est pas irrévocable, si cette région peut saisir les chances nouvelles offertes par l'ouverture du tunnel sous la Manche et la constitution aux portes de l'Ajoie du sillon Rhône-Rhin (chemin de fer, autoroute, canal, oléoducs) de développer le trafic de transit par son territoire, et par le rail et par la route. Déjà, depuis la création du Marché commun, on note une recrudescence du trafic des marchandises sur la ligne Delle-Porrentruy. Mais pour ce faire,

il est indispensable de disposer des moyens de transports adéquats, qui font si cruellement défaut à l'heure présente : le doublement des voies ferrées, la Transjurane (autoroute reliant l'A 36 (Besançon-Mulhouse) à la N 1 (Genève-Zurich)). Or, actuellement, ni la politique des CFF, ni le programme de construction des routes nationales ne prévoient de tels travaux dans un avenir rapproché. Les Jurassiens, comme leurs aïeux au siècle passé avant d'arracher aux Bernois la construction d'un réseau ferroviaire, redoutent l'asphyxie économique.

Ce parallélisme entre la situation d'hier et d'aujourd'hui n'autorise pas à penser qu'il suffirait d'imiter la démarche suivie au siècle passé pour obtenir l'établissement des chemins de fer jurassiens, car le contexte économique et le cadre institutionnel ont subi des modifications importantes. De plus, le Jura est encore moins bien placé qu'il y a cent ans pour justifier des investissements (3,5% de la population suisse en 1860, 2% en 1960).

Pour un Comité de salut public

Dans ces conditions, les Jurassiens, même unanimes, n'ont plus rien à attendre du canton de Berne. La souveraineté politique serait évidemment un atout sinon décisif, du moins capital. Comme l'heure n'est plus aux tergiversations et qu'on ne peut pas attendre la création d'un canton du Jura vu le retard déjà accumulé, pourquoi les Jurassiens ne formeraient-ils pas une sorte de Comité de salut public chargé de défendre les intérêts du Jura en matière de transports auprès de toutes les instances fédérales et étrangères compétentes dans le domaine ? Cet organe aurait également à débattre d'importantes questions quant à l'orientation d'une politique jurassienne des transports : relations interjuranes, développement des transports publics, définition des objectifs à atteindre.

Les contraintes économiques imposeront-elles une solution à la question jurassienne ?

On demande: assistant social; extrême gauche s'abstenir

Une interpellation (socialiste) au Grand Conseil vaudois, à laquelle le Conseil d'Etat doit répondre ultérieurement, une lettre ouverte aux autorités, trois communiqués¹ publiés par des associations professionnelles, des articles dans la presse quotidienne, grand branle-bas dans le Landernau vaudois: un homme, un fonctionnaire, choisit de protester en payant de sa personne; et, geste rare, courageux, il met dans la balance son avenir professionnel pour imposer que la lumière soit faite sur l'injustice qu'il dénonce; la démission de M. Michel Glardon de son poste de tuteur général du canton de Vaud n'est pas un coup de tête sans lendemain.

Clarté des motifs

Rarement protestation publique aura été aussi clairement motivée. Dès novembre dernier, le Tribunal cantonal refusait de prendre en considération la seule candidature présentée pour un poste d'assistant social chargé des tutelles d'adultes à l'office dirigé par M. Glardon. Pour un seul motif: l'appartenance du candidat à la Ligue marxiste révolutionnaire. Ce refus, malgré le préavis favorable du tuteur général convaincu par la personnalité et les capacités professionnelles du dit candidat.

Réduit à l'impuissance par l'inflexibilité du Tribunal cantonal devant ses protestations, M. Michel Glardon choisit alors de se démettre, abandonnant une charge particulièrement importante et délicate pour laquelle ses compétences étaient reconnues. Pour lui, l'enjeu de l'affaire est clair: il y va de la liberté d'opinion et d'expression, de la liberté de conscience.

1 La section vaudoise de l'Association suisse des assistants sociaux (ASAS), la section vaudoise de l'Association romande des travailleurs de l'éducation spécialisée (ARTES), les groupes des assistants sociaux, des enseignants et des psychopédagogues de la VPOD (Vaud-Etat).

Reste à savoir si le geste irréversible du tuteur général aura suffi à mettre les points sur les « i ».

Précisions insuffisantes

On attend la réponse de l'Exécutif cantonal vaudois. Jusqu'ici, le Tribunal cantonal s'est borné à préciser qu'« un employeur n'a pas d'explication à donner aux raisons pour lesquelles il ne nomme pas un candidat et qu'au surplus la loi n'accorde pas au candidat qui remplit les conditions légales un droit à être nommé ». Pour sa part, le conseiller d'Etat Pierre Aubert, chef du Département de la prévoyance sociale et des assurances, tout en rappelant qu'il n'existe aucune règle interne imposant de refuser la prise en considération de candidatures pour des motifs politiques, soulignait que la présence dans un service particulier d'un membre d'une organisation extrémiste est de nature à en troubler l'esprit.

A l'évidence, ces premières précisions sont insuffisantes.

Et il faudra également revenir sur deux questions au moins, soulevées notamment par la VPOD: — Dans quelle mesure le tuteur général peut-il être désavoué par le Tribunal cantonal lorsqu'il garantit la compétence et l'« honorabilité » du candidat qu'il propose? Dans le cas précis, il n'a pas été tenu compte de l'opinion de M. Michel Glardon, opinion étayée par des entretiens avec le candidat. S'agit-il d'une crise de confiance entre deux instances différentes ou d'une divergence fondamentale sur le rôle de l'assistant social? Il est inadmissible, dans ces conditions, que toute la lumière ne soit pas faite sur les raisons du refus: il ne suffit pas d'agiter des motifs d'ordre politique, encore faut-il justifier l'importance que l'on leur donne (M. Glardon, lui aussi, connaissait l'appartenance du candidat à la LMR).

— Sous le signe du « respect de l'Etat employeur » (P. Aubert, « 24 Heures » du 26 février), respect

qui doit garantir notamment le secret de fonctions, interdira-t-on sans autre l'accès de la profession d'assistant social à l'extrême-gauche? Un préjugé lourd de conséquences à l'heure où, à l'Office du tuteur général précisément, la pénurie de personnel pèse lourdement sur la qualité et l'efficacité du travail. En rester à l'étiquette politique des candidats lorsque sont en jeu des valeurs aussi fondamentales et des qualités aussi rares que la solidarité avec les plus défavorisés par exemple, relève de l'inconscience.

Atteinte à la liberté

En tout état de cause, réservé le droit de l'Etat, comme employeur, à choisir ses employés, le cas rapporté par le tuteur général révèle des pratiques discriminatoires inacceptables: la liberté d'opinion et d'expression, garantie à tout citoyen, a été en effet gravement lésée lorsque le Tribunal cantonal, sur le seul examen du dossier du candidat, l'a éliminé pour la seule raison de son appartenance à la LMR.

Sans avoir été entendu, sans avoir eu la possibilité de se présenter et de justifier sa volonté d'entrer à l'Office du tuteur général, le candidat a été victime d'« a priori » qui laissent craindre une nouvelle « chasse aux sorcières ».

Cette nouvelle affaire enfin, mais dont les précédents sont dans toutes les mémoires (les membres du POP exclus de l'enseignement, il y a une quinzaine d'années, pour ne citer qu'eux) met une fois de plus en lumière le problème crucial de l'usage des archives de l'administration, un problème dont l'actualité va croissant avec les possibilités multiples d'enregistrement et de classement offertes par les ordinateurs. L'existence même de tels fichiers impose une réglementation extrêmement stricte de leur utilisation; or qui connaît les normes légales définissant l'accès aux dossiers ouverts systématiquement au long du travail des fonctionnaires de la police (astreints aux rapports d'activité journaliers)? Qui connaît la fréquence d'épuration de ces documents?